

0352686E  
ACADEMIE DE RENNES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI  
ESPLANADE ANITA CONTI  
35174 BRUZ CEDEX  
Tel : 0223501700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : MOTION

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 15  
Année scolaire : 2018-2019  
Nombre de membres du CA : 29  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 19/10/2018  
Réuni le : 08/11/2018  
Sous la présidence de : Gilles Nottebart  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Motion des représentants des personnels, des parents d'élèves et des élèves.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Nous, représentants des élus enseignants, non enseignants, élèves et parents d'élèves au conseil d'administration du lycée Anita Conti de Bruz, souhaitons vous faire part de notre inquiétude à l'égard de la réforme du baccalauréat et du lycée et vous alerter sur les points suivants :

1. **les conditions d'apprentissage des élèves seront dégradées** (remise en cause des dédoublements, classes surchargées, diminution d'heures d'enseignement, évaluations permanentes...)
2. le **processus d'orientation** sera encore plus **précoce et irréversible** parce que le choix des spécialités dès la seconde déterminera le projet post-bac
3. les **projets de nouveaux programmes sont inquiétants** : ils sont alourdis pour un temps alloué toujours plus faible
4. des **inégalités entre établissements** vont apparaître puisque les élèves valideront le baccalauréat par des **évaluations locales**

nombre de membres présents : 23  
nombre de participants au vote : 20  
motion votée à l'unanimité (3 refus de vote)